BOURSE AUX LIVRES
ET
AUX DISQUES 2027

Parc de la Corbillière
41500 MER

Madame, Monsieur,

Organisée et gérée par l'association des Amis du Musée, cette 46 ème édition de la bourse aux livres et aux disques se déroulera comme à l'habitude sous la Halle de MER. Entrée gratuite pour tous

Dépôts : jeudi 25 février de 9 à 12 h et de 17 à 19 h
vendredi 26 février de 9 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h
Ventes : samedi 27 février de 9 à 19 h et dimanche 28 février de 9 à 15 h 30

Pour les demandes d'étiquettes, remise exclusive par l'association jusqu'au 19 février (*), n'oubliez surtout pas de joindre à votre courrier une enveloppe suffisamment timbrée pour vous les faire parvenir avec votre code (lettre + couleur). Exceptionnellement, si un code était disponible après cette date, vous pourriez mettre en place vos étiquettes uniquement les jours de votre dépôt sous la halle.

Merci de confirmer votre dépôt dès maintenant à ***Gilbert Bracquemont 25 rue Cassandre Salviati 41500 MER*** par courrier accompagné du règlement signé. Pour ceux qui le désirent, il est possible de venir me voir sur place et de me joindre par tél. au 07 89 59 82 95 ou par courriel : **gilbertbracquemont@yahoo.fr**

(*) **Les déposants de février 2026 qui n'auront pas confirmé leurs participations à cette même date se verront perdre systématiquement la validité de leurs codes au profit de nouveaux participants.**

Règlement de la Bourse aux livres et aux disques

« La responsabilité de l'Association des Amis du Musée de Mer ne peut en aucun cas être engagée du fait de l'éventuelle disparition de livres et des disques exposés aux frais et risques du déposant.

ATTENTION : les invendus non repris le dimanche soir, après 20 h (ou lundi matin 11 h au plus tard), deviennent la propriété de l'Association des Amis du Musée de MER.

Les livres et disques vendus le sont en l'état, sans réclamation possible et ne sont ni repris ni échangés.
Une commission de 21 % est prélevée sur le montant des ventes »

..... *Important : Tournez SVP* →

Coupon à retourner impérativement chez Gilbert Bracquemont

Je soussigné(e) NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Courriel : _____ @_____

Ville : _____ Code postal : _____Tél : _____

Participation en 2026 : oui ☐ non ☐

si oui veuillez indiquer votre code lettre : _____ et **votre couleur** : _____

Quantité d'étiquettes codifiées nécessaires : _____ (*Pour l'envoie, n'oubliez pas votre enveloppe timbrée*)

Règlement de vos ventes : Espèce ou chèque oui ☐ non ☐

Virement bancaire (joindre un IBAN) ou par via application WERO oui ☐ non ☐

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement. À : _____ le : _____

Annotations diverses : _____ _____ **Signature du déposant**

Aide éventuelle oui ☐ Non ☐

IMPORTANT :

- Afin d'éviter des confusions de couleurs et de code, **les étiquettes utilisées ne doivent être que celles fournies par l'Association des « Amis du musée »**
- L'emplacement de l'étiquette devra être impérativement sur la couverture du livre en haut à droite, même chose pour les disques.
- Les dépôts avec étiquetage des livres à l'intérieur seront refusés.
- Seuls seront acceptés les livres en bon état. Nous, nous réservons le droit de vous les refuser.
- Les livres de valeur, tels que les livres anciens, pourront être couverts à votre convenance afin d'éviter qu'ils soient éventuellement endommagés par la pose de l'étiquette. Pour ces livres, exceptionnellement pour des questions d'éventuel chapardage, il est conseillé de mettre également le prix au crayon à papier à l'intérieur.
- Il est possible de faire des lots, merci de bien maintenir l'ensemble solidement (ficelle ou autres)
- Aucune liste avec titres et nombre de livres ne seront acceptés.
- Nous n'acceptons plus : **les livres de classe**, **les collections en plusieurs tomes**, les dictionnaires, les encyclopédies, l'informatique, **les revues diverses** (sauf régionales, géographiques, sportives ou historiques)
- 20 à 30 livres de poche maximum par déposant.

Règlement de vos ventes et reprise de vos invendus
le dimanche 28 février, à partir de 19 h

En cas d'empêchement, exceptionnellement le lundi 1er mars de 9 h 30 à 11 h, à confirmer sur le règlement dans annotations diverses.

Une commission de 21 % sera prélevée pour l'association sur le montant de vos ventes.

- Les invendus, non repris après 20 h (ou lundi matin 11 h au plus tard), deviendront propriété de l'Association (voir règlement).

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'Association des Amis du Musée de Mer, le 25 octobre 2026

PS : **Pour la pérennité de notre manifestation,** les personnes qui souhaiteraient nous aider à la mise en place de cette manifestation seront les bienvenues.

Par avance, merci de votre éventuelle présence et de nous la confirmer sur votre coupon de participation. (Annotations diverses)